



Mme Chantal MAUCHET succède à Mme Cécile BIGOT-DEKEYZER en qualité de préfète de l'Ain. Elle a pris ses fonctions le 11 avril 2023.

Elle souhaite s'inscrire dans la continuité des démarches engagées et poursuivre le travail avec les élus sur les territoires où l'État est attendu.

Et parce que l'eau est notre bien le plus précieux, l'action des services de l'État en faveur de sa préservation fait partie des mesures fortes qui seront mise en valeur dans cette nouvelle lettre.

## La préfète de l'Ain organise une conférence sur l'eau pour préserver les ressources.



La conférence de l'eau présidée par la préfète et organisée par la DDT de l'Ain a réuni le 25 avril dernier plus de 200 maires, élus et acteurs concernés par l'eau dans un contexte où la réaction des ressources n'est plus à démontrer.

Lors de la conférence, Météo France est revenu sur l'évolution du climat où les effets du changement climatique sont d'ores et déjà mesurables sur plusieurs paramètres tels que les températures, la pluviométrie, la sécheresse des sols, etc. En France, la hausse des températures moyennes est de + 1,7°C par rapport à l'ère préindustrielle et plus importante que sur le reste du globe.

Pour la station d'Ambérieu en Bugey, le nombre de jours où la température maximale dépasse les 25 °C a augmenté, passant de 57 jours sur la période 1961 – 1990 à 76 jours sur la période 1991 – 2020.

Il est à souligner une nouvelle répartition des précipitations avec des épisodes pluvieux très marqués pouvant provoquer des dégâts, des glissements de terrains voire des inondations.

Le phénomène de réchauffement climatique, imputable à l'activité humaine, va se poursuivre et pourrait même s'intensifier. Il est donc urgent d'agir pour atténuer les impacts du changement climatique et s'adapter sans attendre.

L'été 2022, de part son intensité et sa durée, a eu un impact sur :

- les milieux (cours d'eau) nécessitant 36 opérations de pêches de sauvetage sur des secteurs en assec ;
- l'alimentation en eau potable : tarissement ou baisse de débit d'une trentaine de sources, mise à l'arrêt de 7 captages, avec 1 commune concernée par des coupures d'eau ;
- la sensibilité des milieux forestiers à la propagation et à l'intensité des feux de forêts ;
- l'usage de l'eau au quotidien avec de nombreuses restrictions.



Cette conférence a été l'occasion de partager des retours d'expériences et des bonnes pratiques mises en œuvre dans les différents secteurs (agriculture, industrie, réseaux domestiques, milieux naturels) du département de l'Ain.

Chacun, à son niveau, a un pouvoir d'action par :

- ⇒ l'adoption de gestes éco-responsables au quotidien ;
- ⇒ la collecte des eaux de pluie (particuliers, collèges, entreprises, collectivités, monde agricole...);
- ⇒ le recyclage ou la réutilisation des eaux (eaux de lavages des légumes, eau froide de la douche, eaux industrielles ou d'activités économiques...);
- ⇒ les équipements et leur entretien (mousseurs, recherche de fuite au niveau des réseaux, diagnostic de l'utilisation de l'eau et mise en place de plan de sobriété hydrique, meilleure gestion de l'arrosage et de la période d'arrosage...);
- ⇒ l'éducation dans les collèges et les lycées ;
- ⇒ le fait de se tenir informé des restrictions en vigueur sur son territoire et les respecter tout en préservant les milieux aquatiques et donc la qualité de nos ressources en eau.

Au cours de cette journée, il a pu être mis en lumière que les obligations réglementaires pouvaient être à l'origine d'un changement de pratique mais, il convient désormais de fédérer et d'agir. Fédérer les acteurs du territoire qui pourraient avoir des intérêts communs et demeurer résilients face à l'urgence climatique.

Monsieur le Président du Conseil Départemental et Madame la préfète convient les élus et partenaires invités à la conférence de l'eau à participer à des ateliers le 20 juin afin de dégager des idées d'actions ou d'expérimentations à initier sur le territoire aininois.

Source : Direction Départementale des Territoires de l'Ain (DDT).

## Visite officielle de Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale dans l'Ain

Yaël Braun-Pivet, présidente de l'Assemblée nationale, s'est rendue dans l'Ain le vendredi 3 février. Cette visite a été l'occasion pour la présidente de l'Assemblée Nationale de rendre hommage, lors d'une cérémonie à la Maison d'zieu, aux 44 enfants déportés et leurs éducateurs.

Puis, Madame Braun-Pivet s'est rendue au barrage de Génissiat. Ce barrage, qui a été construit par la Compagnie



nationale du Rhône, a marqué l'histoire énergétique et participe aujourd'hui à la Transition Énergétique de notre pays.

À l'issue d'un déjeuner avec plusieurs élus du pays de Gex, la présidente de l'Assemblée nationale a découvert la ressourcerie d'Ornex (Ressourcerie du Pays de Gex), structure d'insertion par l'activité économique qui collecte, recycle et revend de nombreux objets.



Pour finir Madame Braun-Pivet s'est rendue au CERN, le plus grand laboratoire de physique des particules du monde.

## Visite officielle de Monsieur le ministre délégué chargé de la transition numérique et des télécommunications

Le lundi 27 février 2023, Jean-Noël Barrot, ministre délégué chargé de la transition numérique et des télécommunications s'est rendu dans l'Ain. Le Ministre a inauguré le nouveau pylône 4G positionné à Rignieux-le-Franc et a remis une plaque au maire de la commune.

Pour faire disparaître les zones blanches et améliorer la couverture de téléphonie mobile, 52 pylônes sont déjà décidés dans l'Ain dont 84 déjà en service et d'autres s'ajouteront.

Le Ministre s'est ensuite rendu au POP, « point of presence », du SIEA, site technique, sécurisé et qui joue un rôle majeur dans le déploiement de la fibre dans le département de l'Ain. Il a visité la salle des serveurs et le centre d'hyperviseur. Il a également échangé avec les conseillers numériques recrutés par le SIEA.



Au total 40 conseillers numériques, cofinancés par l'État, sont présents dans l'Ain pour favoriser l'inclusion numérique.

Pour terminer sa journée dans l'Ain, M. Barrot a échangé, dans le cadre du Conseil National de la Refondation (CNR), avec une centaine de citoyens, associations d'inclusion, entreprises, conseillers numériques, lycéens et services de l'État autour des enjeux du numérique (numérique et développement économique, inclusion numérique, usages des outils numériques par les jeunes).

Rédacteur : Préfecture

# FR-ALERT

L'État a mis en place un nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations en cas d'événement majeur.

Déployé sur tout le territoire national depuis 2022, FR-Alert permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone mobile de sa présence dans une zone de danger ou de menace afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger ou se prémunir de ces dangers ou réduire autant que possible l'exposition aux effets de ces menaces.

Ce nouvel outil vient en complément des autres moyens d'alerte, sirènes, activation de messages via les médias par exemple, mais aussi les moyens communaux d'alerte identifiés au sein des plans communaux de sauvegarde.



Si des personnes se trouvent dans l'une des zones concernées par un danger imminent, elles peuvent recevoir une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si leur téléphone portable est en mode silencieux. La réception de cette notification ne nécessite aucune installation préalable sur son téléphone.

En fonction de la marque du téléphone mobile, de l'opérateur et de l'endroit dans lequel elles se trouvent au moment de l'envoi de l'alerte, des délais de réception différents des notifications pourront être constatés.



Les notifications pourront transmettre des informations sur la nature du risque (un feu, une inondation, un accident industriel...); l'autorité qui diffuse l'alerte; la localisation du danger (établissement, quartier, commune, agglomération, département...); l'attitude à adopter (rester chez soi, évacuer la zone...); le cas échéant, un lien pour obtenir des informations supplémentaires.

À la réception de l'alerte, il convient donc de bien prendre connaissance de l'ensemble de ces informations et de mettre en œuvre les actions et comportements indiqués afin de se protéger et réduire les risques d'exposition au danger.

Plus d'informations sur : <https://fr-alert.gouv.fr>

Rédacteur : Préfecture



# - Sécurité Routière -

## Signature du Document Général d'Orientation



L'insécurité routière nous concerne tous : chaque année, de trop nombreuses familles sont brisées par les drames qui surviennent régulièrement sur les routes. Le document général d'orientation (DGO), véritable trame pour l'action en faveur de la sécurité routière

pour les cinq prochaines années, vise à protéger les usagers de la route au quotidien et à travailler sur les comportements par la mise en place d'actions de sensibilisation, de prévention, de communication, de contrôles et de sanctions. Il engage et mobilise de nombreux protagonistes autour d'une seule cause : faire de notre réseau routier un environnement plus sûr. Cadre stratégique pour les aspects préventifs et coercitifs, le DGO permet à l'ensemble des partenaires de partager un diagnostic territorial, tant au niveau de l'accidentalité que des spécificités propres au territoire.

La démarche de rédaction a été lancée à l'occasion du comité de pilotage de sécurité routière du 16 septembre 2022, présidé par Madame la préfète et Monsieur le président du Conseil Départemental. L'élaboration de ce document s'est opérée en lien avec le Conseil départemental, dans le cadre du pôle sécurité routière qui lie les deux entités depuis 2009, ainsi qu'avec l'appui de nombreux partenaires (services de l'État, collectivités, associations, gestionnaires de voirie, entreprises, organismes divers...).

Quatre enjeux englobants ont été retenus par la délégation à la sécurité routière (DSR) pour l'ensemble du territoire national :

- les deux-roues motorisés ;
- les conduites à risques ;
- les nouveaux modes de mobilités dites "douces" ;
- le risque routier professionnel.

Au regard d'un diagnostic territorial détaillé et du caractère particulièrement englobant de ces enjeux, il n'a pas été jugé nécessaire de retenir davantage d'enjeux à l'échelle locale.

Afin de nourrir ce document de l'expérience et de l'expertise d'un nombre important d'acteurs, de nombreux



partenaires ont été conviés à participer à une séance d'intelligence collective organisée le 18 octobre 2022 par la direction départementale des territoires (DDT). Cet atelier de réflexion, animé par le laboratoire d'innovation interministériel "AinterLab", a permis de dégager des orientations d'actions issues des enjeux prioritaires retenus en amont.

L'ensemble des contributions a été pris en compte et synthétisé par le pôle sécurité routière. Certaines d'entre elles, ne relevant pas de son champ d'action, ont été transmises à la DSR.

Les orientations d'actions trouveront dès 2023 leur mise en œuvre concrète à travers les plans départementaux annuels d'actions de sécurité routière (PDASR). Ceux-ci prévoient le calendrier d'actions préventives, qu'il s'agisse de projets portés par des partenaires ou organisés par le pôle sécurité routière.

Le DGO 2023-2027 a été signé le vendredi 17 mars 2023 par Madame la préfète de l'Ain et Monsieur le président du Conseil départemental.

Rédacteur : Préfecture

## Réunion avec les professionnels de l'immobilier et les élus sur l'habitat indigne



La lutte contre le mal-logement s'accélère avec le lancement fin 2022 de l'outil de signalements Histologe et l'entrée en vigueur de l'interdiction de proposer à la location par contrats signés à compter du 1er janvier 2023 les logements les plus énergivores.

Le dernier plan départemental de la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique signé le 28 juin 2022 par Cécile Bigot-Dekeyzer, préfète de l'Ain, répond au souhait de l'Etat de déployer une stratégie nationale de lutte contre l'habitat indigne, notamment à l'encontre des marchands de sommeil qui tirent profit de personnes vulnérables en les logeant dans des conditions inacceptables.

Dans ce cadre, Danielle Balu, sous-préfète de Nantua, référente départementale de la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, a réuni le 28 février à Nantua, le 6 juin à Saint-Rambert-en-Bugey et le 13 juin à Gex, les professionnels de l'immobilier et les élus des arrondissements concernés pour évoquer avec l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL) la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

Ces réunions ont permis de présenter les dernières mesures réglementaires prises dans le cadre des logements destinés à la location, notamment le diagnostic de performance énergétique (DPE), mais aussi de rappeler les droits et obligations des locataires et des propriétaires, et d'échanger sur les outils à disposition des élus, tels que le permis de louer, la conservation de l'allocation de logement ou la plateforme Histologe.

L'habitat indigne c'est quoi ?



L'habitat indigne comprend les locaux ou installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements ou bâtiments dont l'état expose les occupants à des risques pour leur santé ou leur sécurité. Cette notion recouvre les situations de non-conformité au règlement sanitaire départemental, de péril, toutes deux relevant de la police du maire, d'insalubrité ou de risque de saturnisme infantile, relevant de celle du préfet. En plus de ces effets, l'habitat indigne engendre souvent des difficultés sociales, avec au final, le risque d'exclusion par le logement.

Rédacteur : Sous-préfecture de Nantua

# COLLOQUE RELATIF A LA LUTTE CONTRE LES LGBT PHOBIES

Dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre les LGBTphobies du 17 mai, la préfecture de l'Ain a organisé un colloque d'information et de sensibilisation à destination des agents des services préfectoraux, du SGCD, des DDI, du SDIS, de la gendarmerie et de la police nationale. Cet événement, présidé par Madame la préfète de l'Ain et animé par l'association FLAG !, s'est déroulé au SDIS de l'Ain et a regroupé environ 110 agents dont les autorités des différents périmètres.

Madame la préfète a rappelé les nombreuses avancées en matière d'égalité de sexe et de genre au cours des 3 dernières décennies.



Elle a souligné la nécessité de poursuivre la lutte contre les LGBTphobies, eu égard à la hausse des atteintes commises envers les personnes LGBT+.

Cette séquence a aussi permis d'officialiser la structuration du réseau des référents égalité-diversité des services du MIOM de l'Ain qui porteront ensemble les valeurs de l'État en matière d'inclusion et d'égalité.

Rédacteur : Préfecture

## Les sous-préfets sont à votre disposition et votre écoute



**Monsieur Philippe BEUZELIN**, secrétaire général de la préfecture de l'Ain, sous-préfet de l'arrondissement de Bourg-en-Bresse, référent départemental :

- France 2030 ;
- Stratégie eau/air/sol/énergie.

**Monsieur Sébastien MAGGI**, directeur de cabinet de Madame la préfète de l'Ain, sous-préfet, référent départemental :

- Sécurité économique ;
- Violences faites aux femmes ;
- DILCRAH ;
- Professions foraines et circassiennes.



**Monsieur Joël BOURGEOT**, sous-préfet de l'arrondissement de Gex, référent départemental :

- Handicap - inclusion ;
- Montagne.

**Madame Danielle BALU**, sous-préfète de l'arrondissement de Nantua, référente départementale :

- Lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique ;
- Loup/lynx ;
- Accélération des énergies renouvelables.



**Monsieur Yannick SCALZOTTO**, sous-préfet de l'arrondissement de Belley, référent départemental :

- Ruralité ;
- Cultes.